Budget 2000 : autres sections

1998/2187(BUD) - 28/10/1999 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Kyösti VIRRANKOSKI (ELDR, FIN), le Parlement européen a approuvé le projet de budget 2000 pour les autres institutions. Ce rapport confirme la continuité dans la rigueur appliquée ces dernières années en matière d'effectifs, sauf en ce qui concerne la Cour de Justice. Il réitère le besoin de renforcer la coopération interinstitutionnelle. Il rappelle qu'il conviendrait d'examiner dans quelle mesure il serait possible d'appliquer dans l'administration des institutions la méthode de la gestion budgétaire par enveloppes ("activity based budgeting"). Il demande en particulier à toutes les institutions de prévoir un plan à moyen terme sur leurs besoins en personnel. En particulier pour le budget PE, le Parlement invite le Conseil à reprendre les négociations en vue d'aboutir rapidement à une solution pour le projet de statut du député européen et invite le Conseil à adopter sans retard le statut des assistants parlementaires puisque ce statut n'a rien à voir avec celui des députés. Il prévoit des crédits supplémentaires pour pourvoir des postes liés à la question des locaux du Parlement ou la gestion des bâtiments ainsi qu'en matière d'information. En outre, soulignant que la question des loyers des bâtiments des institutions occupe une place importante dans le budget, il propose que l'on augmente de 7,4 millions d'euros le poste "loyers et redevances" étant doné que le Parlement restera juridiquement redevable du loyer du bâtiment Belliard jusqu'à ce que le Comité économique et social et le Comité des Régions s'y installent. Il a également apporté des aménagements aux budgets respectifs du Comité des Régions et du Comité Économique et Social conformément au Traité d'Amsterdam, qui prévoit la scission de la structure organisationnelle commune.